



# PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 26/04/2022

### Plan de sauvegarde de la filière porcine – volet 2

Conséquence de la crise sanitaire du COVID 19, l'équilibre économique de nombreuses exploitations agricoles est fragilisé par l'inflation sur les matières premières agricoles et les intrants, la désorganisation du transport international et la fermeture de certains circuits de distribution.

L'aide de structuration de la filière porcine, volet 2 du plan de sauvegarde de la filière, est ouverte depuis le 25 avril 2022. Elle consiste en la prise en charge d'une partie de la perte économique des élevages porcins pour compenser une hausse des coûts de production combinée à une baisse des cours depuis septembre 2021.

**Les demandes pourront être déposées jusqu'à épuisement des crédits (enveloppe nationale de 175 millions d'euros) et au plus tard le 15 mai 2022.**

**Les demandes se font obligatoirement en ligne sur le site de France Agrimer :**

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/PORCS-Plan-de-sauvegarde-Volet-2-restructuration>

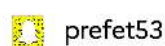
L'accès au formulaire nécessite un SIRET valide et la demande doit être accompagnée d'une attestation comptable pour justifier le taux de spécialisation de l'élevage.

### Cabinet du préfet

#### Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72

Mél : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)



16 place Jean Moulin  
53000 Laval